

# Association



# Assemblée générale

# 26 Mars 2012

---

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N°SIRET 532 865 516 00027 - Code APE 9499Z

# 1- Rapport moral

## 1.1 Vie associative

**Entre le 8 avril 2011, date du dépôt des statuts en préfecture et le 26 mars 2012, date de l'Assemblée générale**

L'association Mot A Mot a regroupé :

- un bureau composé de quatre membres que l'on remercie chaleureusement : Adèle Rossignol, Simon Gauthier, David Bouvard, et Agnès Espinoza.

Javotte Chomel a démissionné du bureau en décembre 2011, avant de devenir salariée de l'association.

- cinq adhérents en 2011, et 2 actuellement pour 2012, parmi lesquels une majorité d'élèves suivants ou ayant suivi des formations FLE avec Mot A Mot.

- une salariée, Javotte Chomel, embauchée en CAE par l'association depuis de 1er janvier 2012, sur un contrat de 6 mois, renouvelable 3 fois: il s'agit d'un poste d'agent administratif, de 20 heures par semaine.

## 1.2 Changement du siège social

D'un point de vue administratif, l'embauche de salarié en CAE a conduit l'association à changer de siège social, désormais à :

Association Mot A Mot - Cap 15 - 1 route de la Gavotte - 13015 Marseille.

Le changement du numéro de Siret en fut une première conséquence : 53286551600027.

Cette année, l'association a fonctionné sans local spécifique, par choix pour certaines actions et par faute de moyens pour d'autres. Les interventions se déroulent au sein de salles prêtées ou louées par diverses structures.

Par ailleurs, Mot A Mot s'est regroupé avec d'autres associations ou particuliers pour louer le Lokal, lieu de la Belle de Mai, où des ateliers peuvent être dispensés.

**1.3 Les objectifs fixés, d'ici la prochaine assemblée générale, sont les suivants :**

- L'obtention de l'agrément organisme de formation,
- La consolidation du bureau afin de s'entourer progressivement d'une équipe en soutien au projet associatif,
- Le renforcement de la vie associative notamment grâce à l'augmentation du nombre d'adhérents,
- La location d'un bureau, en vue de faciliter le travail de ses membres et salariée(s), de permettre une meilleure visibilité des actions menées par Mot A Mot par les structures partenaires et par le public susceptible d'être concerné, d'accueillir des stagiaires FLE en recherche de lieux d'observation,
- Le renouvellement du CAE en cours, et l'ouverture d'un second CAE dans un second temps,
- La modification des statuts et la rédaction d'un règlement intérieur,

- La création d'un blog dans un premier temps (avant d'envisager la création d'un site Internet) adressé aux partenaires et financeurs éventuels,
- La mise en place de nouveaux ateliers, de nouvelles interventions, et la prolongation des actions en cours,
- La recherche de partenariats,
- La recherche de financements.

## **2- Rapport d'activité**

### ***2.1. Passerelle Écolière***

Ce projet était adressé à une dizaine d'élèves du lycée Le Châtelier, qui avaient été préalablement repérés par leurs enseignants en raison de leurs difficultés à l'écrit, le français n'étant pas leur langue maternelle.

20 heures de formation ont été dispensées au sein du lycée, entre le 8 décembre 2011 et le 15 mars 2012, à raison de deux heures par semaine.

Des compétences pragmatiques spécifiques à la scolarité (comprendre une consigne, définir un terme, etc.), mais aussi linguistiques (graphophonologiques et syntaxiques) et méthodologiques (apprendre à apprendre) ont été abordées au cours de cette action.

La pertinence de proposer un accompagnement spécifique à ces élèves nous a conduit à prolonger ce partenariat, en intervenant auprès des mêmes élèves dans le cadre de "l'école ouverte", autour d'un projet d'ateliers d'écriture, en itinérance dans divers lieux de la ville. La validation du projet est en cours.

Un bilan d'action et un descriptif du projet "Plaisir d'écrire" sont en annexe.

La prolongation du partenariat pour 2012-13 a été évoquée et semble souhaitée par les deux parties : qu'il s'agisse de prolonger cet accompagnement spécifique adressé aux élèves rencontrant des difficultés particulières avec l'écrit, ou de la mise en place d'un groupe de formation au sein du dispositif "ouvrir l'école aux parents".

L'étude d'un appel à projet de la Fondation de France est à l'oeuvre pour financer ces poursuites éventuelles de projets.

### ***2.2 Conduite Langagière***

Cette action est amorcée depuis le 13 février 2012, au sein du Lokal de la Belle de Mai. Elle s'adresse aux femmes qui souhaiteraient passer le Code de la route, mais en sont éloignées pour des raisons linguistiques.

Cet atelier propose un apprentissage du français, à partir des écrits du Code de la route, à raison de deux heures par semaine.

À ce jour, l'action en est encore à ses balbutiements. Nous pouvons faire état de deux participantes. Plusieurs autres femmes nous ont sollicités pour y participer et deux structures sociales nous ont fait part de leur volonté de diffuser l'information et de nous envoyer des personnes.

Le démarrage de l'action est sans doute la partie la plus délicate!

Aucun financement n'est actuellement prévu pour cette action. Mot A Mot envisage donc de la défendre auprès des financeurs de droit commun pour 2012-13.

Un descriptif plus précis de l'action figure en annexes.

---

#### **Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

### **2.3 Passerelle Langagière**

Ce projet se déroule au sein du DHAF, Dispositif d'Accueil et d'Hébergement des Familles, structure d'accueil de familles en demande d'asile, depuis le mois d'octobre 2011. Cette action est financée par le DHAF, eux-mêmes bénéficiaire d'un financement CAF.

La convention prévoit l'intervention de Mot A Mot jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-12, à raison d'un atelier hebdomadaire de deux heures trente.

L'atelier est adressé à 3 ou 4 personnes accueillies par le Dhaf, et dont les parcours de vie complexes n'ont pas facilité leur accès à la langue française, de laquelle ils sont restés très éloignés, malgré leurs temps de séjour en France relativement conséquents.

Nous envisageons cet atelier comme une passerelle, essentielle pour conduire les personnes, une fois les compétences langagières minimales acquises en français et la confiance en soi retrouvées, à pouvoir suivre une formation linguistique plus intensive au sein d'organismes de formation.

Le désir d'apprendre la langue du pays d'accueil, et par là même d'accepter les transformations que la formation implique, nécessite du temps. Il semble que cet atelier passerelle offre ce temps, précieux, aux personnes restées jusque-là, très éloignées de la langue française.

La réalisation d'un abécédaire de Marseille, faisant part des représentations du groupe sur cette "ville d'accueil" sera effectuée d'ici la fin de l'année.

L'équipe du DHAF nous a déjà fait part de façon informelle de sa volonté de prolonger ce type d'action l'année prochaine, tout en évoquant sa crainte du non-renouvellement de financements.

Un bilan mi-parcours d'action est en annexe.

Par ailleurs, l'association s'est vue refuser un financement du CUCS pour le projet Passerelle Langagière. Ce dernier vise la création d'espaces de formation de proximité, en mesure de transmettre la connaissance de la langue. Ces espaces de formation envisagent un lien étroit entre des ateliers sociolinguistiques et des permanences linguistiques et administratives d'écrivain public. Le projet n'a donc pu être réalisé avec les centres sociaux Mer et Colline et Baou de Sormiou.

Cependant, ce projet intéresse fortement l'Association d'Aide aux Populations Immigrées de la Belle de mai, avec laquelle un partenariat est engagé. Des poursuites au projet "Passerelle Langagière" pourraient alors se faire dans ce cadre.

### **2.4 Perfectionnement Langagier**

Cet atelier, adressé à des personnes scolarisées dans leurs langues maternelles et souhaitant améliorer leurs compétences écrites qu'il s'agisse d'écrits professionnels ou universitaires, a été mené une première fois à la Mer Veilleuse, entre avril et juin 2011.

Il est actuellement de nouveau ouvert, dans le local de l'association « asile 404 », à raison de deux heures par semaine.

Au-delà de la diversité des publics que les intervenantes ont plaisir à rencontrer, cette action est aussi une source d'autofinancement non négligeable pour Mot A Mot, et l'occasion probable de dynamiser sa vie associative, en augmentant notamment son nombre d'adhérents.

C'est dans ce cadre précis notamment que Mot A Mot pourrait bénéficier des financements du DIF, si l'agrément « Organisme de formation » lui était délivré.

---

#### **Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

## **2.5 Parcours FLE, Illettrisme, Alphabétisation**

Mot A Mot envisage d'intervenir pour le Genepi en 2012-13, à l'occasion d'un week-end de formation adressé à ses bénévoles, autour des problématiques de l'illettrisme, l'analphabétisme, ou le FLE.

De la même manière, Mot A Mot souhaite développer ce type d'intervention, tout en questionnant le rôle des accompagnateurs bénévoles dans la formation FLE.  
Affaire à suivre...

## **3- Rapport financier**

Le rapport financier porte sur la période comprise entre le 8 avril 2011 et le 22 mars 2012. Au 25 mars 2012, il fait apparaître un bilan positif de 3095,83 euros. Les recettes de l'association s'élèvent à 4957,7 euros, et les dépenses à 1861,87 euros.

Les recettes se répartissent entre:

- l'apport des cotisations: 29 euros
- les cours payants: 480 euros
- l'aide au financement du CAE accordée par l'ASP: 1118,70 euros
- les prestations de service: 3330 euros

Les dépenses se répartissent entre:

- les fournitures administratives: 49,90 euros
- les frais de service bancaire: 90 euros
- les frais d'assurance: 97,35 euros.
- les achats divers: 125 euros
- les locations de salle: 252 euros
- les frais de salaire : 1247,62 euros

### **Subventions**

Une subvention de 6100 euros budgétée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ne nous a pas été accordée. Ce refus a été justifié par le non-cofinancement de subventions de droit commun, et s'explique certainement aussi par la jeunesse de l'association.

La rencontre avec la chargée de développement du territoire Politique de la Ville relié à la Belle de Mai est prévue au printemps 2012 afin de présenter l'association et ses projets, en vue d'effectuer des demandes de subventions de droit commun pour 2012-13.

Une subvention de 1500 euros a été demandée au Crédit Mutuel, dans le cadre du concours "Prévenir et lutter contre l'illettrisme". Une réponse nous sera donnée en avril 2012.

D'autres subventions de droit privé sont à l'étude actuellement.

---

### **Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

# ANNEXES

ANNEXE 1 : bilan d'action et descriptif du projet  
« Plaisir d'écrire »

ANNEXE 2 : descriptif du projet « Conduite  
langagière »

ANNEXE 3 : Bilan mi-parcours du DHAF

ANNEXE 4 : Tableaux de comptabilité 2011/2012

## **ANNEXE 1**

### ***Ateliers FLE***

***Intervention de l'association Mot A Mot au sein du lycée Le Châtelier  
Bilan d'action – Mars 2012***

#### **1- Description globale de l'action:**

L'action s'est déroulée sur 5 séances de deux heures, en prolongation de celle menée entre le 8 décembre et le 19 janvier.

Les 5 ateliers ont eu lieu de 8 heures à 10 heures, les jeudi 26 janvier, 2-9-16 février, et 15 mars. Une séance a été animée par Mlle Pizzo la veille des vacances scolaires (jeudi 23 février), séance au cours de laquelle elle a pu faire compléter les grilles d'évaluation d'action à chacun des participants.

Un noyau de 5 élèves régulièrement présents était notable. Par ailleurs, 4 autres élèves sont venus en pointillés, notamment en raison de leur participation aux stages professionnels.

Sur les 7 élèves ayant complété les grilles d'évaluation de fin de stage, 2 disent avoir participé à toutes les séances, 3 disent être venus à presque toutes les séances, et expliquent leurs rares absences par leurs participations à d'autres cours/stages, et deux d'entre eux expriment n'être venus pratiquement à aucune séance: l'une pour des raisons personnelles de santé, et l'autre pour n'avoir appris que très tardivement l'existence de cet atelier et avoir eu son stage en même temps.

#### **2- Contenu pédagogique des ateliers:**

Ces séances ont permis de travailler trois types de compétences, de manière globale: des compétences pragmatiques spécifiques à la scolarité (comprendre une consigne / définir un terme), des compétences linguistiques spécifiques à la production écrite (phonie graphie / structures de phrases / lexique), et des compétences méthodologiques indispensables à l'apprentissage (memoriser / observer / s'évaluer, etc.).

Un travail spécifique a été mené sur le repérage de certains sons et de leurs graphies, mené notamment à partir des outils de la méthode Gattegno.

Par ailleurs, un travail de "désacralisation de l'erreur à l'écrit" a été mené tout au long de ces séances, en vue de donner la possibilité à chacun de retrouver la confiance en soi nécessaire pour oser se tromper à l'écrit, base de l'apprentissage.

Redonner le goût de l'écrit et de la recherche de l'écriture fut l'un des objectifs principaux des activités menées au cours de ces 5 séances.

Un travail de repérage des méthodes d'apprentissage a pu être esquissé, en vue de donner à ces élèves les outils pour travailler en autonomie.

---

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

Les évaluations de fin de stage permettent de lister les quatre domaines de compétences abordés:

- ❖ comprendre une consigne,
- ❖ définir un mot, expliquer un terme,
- ❖ écrire,
- ❖ apprendre.

6 des 7 élèves ayant rempli les grilles, notent « l'écrit » comme objectif principal d'apprentissage.

3 d'entre eux expriment également leur volonté de progresser oralement.

4 d'entre eux semblent parfaitement satisfaits du contenu des ateliers, l'un d'entre eux plutôt satisfait, et deux d'entre eux pensent que l'atelier a "un peu" répondu à leurs attentes, regrettant notamment le manque d'apprentissage des conjugaisons, ou le manque de temps d'écriture.

### **3- Difficultés repérées parmi les élèves et solutions apportées par l'atelier.**

Les auto-évaluations témoignent de la diversité des situations pour chaque élève du groupe. Une grille d'évaluation des compétences permet d'observer le nombre de réponses sur le groupe. (Voir pièces jointes)

De manière générale, j'ai senti à la fois une urgence et une envie profonde pour ces élèves de pouvoir écrire, et à la fois l'ampleur de leur paralysie face à ce mode de communication, sans doute dû à leur peur extrême de l'erreur.

Ces élèves n'écrivent donc jamais, malgré leur aspiration à cet apprentissage. Ils préfèrent ne pas écrire plutôt que d'écrire en faisant des erreurs du fait de leur maîtrise partielle du langage.

Cet atelier posait donc un cadre, au sein duquel l'écrit était à nouveau objet de l'apprentissage, pour lequel l'erreur était légitime, voire essentielle.

Petit à petit, l'écriture était de plus en plus spontanée chez la majorité d'entre eux. Ils ont pu retrouver un espace où la langue française retrouvait sa place de langue étrangère, face à laquelle les doutes sont totalement légitimes, alors que dans les autres matières scolaires, l'objet d'étude n'étant pas la langue française, ils n'expriment pas leurs propres doutes sur la langue, considérée dès lors à tort comme leur langue maternelle, parfaitement maîtrisée.

### **4- Limites de l'action et prolongations envisageables.**

Les limites de l'action résident ici encore dans le nombre d'heures accordées à cet apprentissage: si les 20 heures dispensées dans ce cadre ont été l'occasion de débloquent plusieurs situations, elles ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins langagiers des élèves concernés.

Cependant, il semble également difficile de mettre en place, sur une année scolaire, un atelier régulier, qui puisse correspondre aux horaires de chacun de ces élèves, ces derniers étant tous scolarisés dans des sections différentes, et ayant de ce fait des emplois du temps très différents.

Par ailleurs, le choix de travailler sur des compétences pragmatiques est essentiel pour favoriser l'accès aux apprentissages scolaires de ces élèves, mais il a le défaut de réduire l'écrit à des fins utilitaires, conceptions déjà souvent bien ancrées dans l'esprit de ces jeunes, pour qui l'écrit n'est jamais associé au plaisir, à la créativité.

Une prolongation pertinente de cette action nous semblerait être l'animation d'un stage d'atelier d'écriture pendant l'école ouverte (semaine du 15 au 22 avril 2012) organisé sur 4 temps d'écriture de deux heures trente, se déroulant à chaque fois dans un lieu différent du quartier ou des alentours. Ce choix de proposer chaque atelier dans un lieu différent permettrait à la fois de faire sortir l'écrit du cadre scolaire, tout en découvrant des lieux divers dans les alentours du cadre de vie des élèves. Il s'agirait là de proposer une écriture de plaisir, en complémentarité de l'écriture fonctionnelle abordée jusque-là. La restitution d'un recueil des textes produits dans ce cadre permettrait de travailler sur la mise en forme de l'écrit, travail graphique qui peut aussi se révéler très riche pour les personnes en rupture avec l'écrit.

Les grilles d'évaluation témoignent de la volonté de 5 élèves sur les 7 sondés de participer à un atelier de ce type pendant les vacances de Pâques. Un projet est donc joint à ce dossier afin de vous faire part de notre proposition.

---

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

# PLAISIR D'ECRIRE

*Proposition de projet mené par l'association Mot A Mot et le lycée Le Châtelier*

## 1- CONTEXTE ET BESOINS

L'intervention de l'association auprès d'un groupe d'élèves du lycée le Châtelier, à travers l'animation d'un atelier de Français Langue étranger (FLE), pendant 20 heures entre décembre 2011 et mars 2012, nous a permis de faire plusieurs constats, que voici:

- ❖ Ce groupe d'élèves rencontre tout particulièrement des difficultés dans le passage à l'écrit. Ces difficultés s'expliquent en partie par des lacunes linguistiques dues au statut de langue étrangère qu'est le français, mais aussi par des blocages émotionnels perceptibles dans l'acte d'écrire. Ces élèves ont tellement intériorisé l'idée selon laquelle "ils ne savent pas écrire", qu'ils préfèrent ne pas écrire plutôt que d'écrire de manière incorrecte. On imagine facilement comment le processus d'apprentissage de l'écriture est dès lors interrompu. De même, l'écrit semble souvent associé à un acte douloureux: on est loin du plaisir d'écrire.
- ❖ Au-delà de ces "blocages", ces élèves témoignent très spontanément de leur besoin ainsi que de leur envie de "pouvoir écrire". C'est une urgence qui a été clairement exprimée.
- ❖ le travail mené par l'association Mot A Mot de décembre 2011 à mars 2012, a permis une approche fonctionnelle de l'écrit centrée sur son utilisation spécifique dans le cadre de la scolarité. Cette approche répond à un besoin réel pour ces élèves, suivant une scolarité dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Elle demeure cependant restrictive dans le sens où elle ne permet pas d'aborder la langue écrite sous forme de plaisir et d'imaginaire: celle-ci est, en effet, réduite à des fins très utilitaires. Ces deux approches sont pourtant complémentaires et essentielles, tout particulièrement avec des personnes pour lesquelles l'écrit s'avère "douloureux".

## 2- OBJECTIFS

- ❖ Faire émerger le plaisir d'écrire
- ❖ permet à chacun d'utiliser l'imaginaire pour se créer une personnalité singulière, pour avoir d'autres regards possibles sur le monde.
- ❖ Permettre à chacun de prendre ou reprendre confiance face à sa capacité de produire de l'écrit et de le donner à lire.
- ❖ Favoriser la découverte de nouveaux espaces en sortant du cadre scolaire
- ❖ permettre à chacun de considérer l'erreur linguistique comme une partie intégrante de l'apprentissage, à partir de laquelle se construisent de nouveaux acquis langagiers.
- ❖ permettre une continuité à la démarche d'apprentissage entreprise par ces élèves depuis décembre 2011

---

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

### 3- PROJET

"Plaisir d'écrire" est une proposition faite à ces élèves dans le cadre de l'école ouverte, pendant les vacances scolaires de Pâques.

Cette proposition est articulée autour de 4 demi-journées de 2 heures et demie, et consacrées à des ateliers d'écriture.

Chaque demi-journée amènerait le groupe dans un lieu différent tel que: les jardins de Gibraltar, le Lokal-la Kuizin, un atelier promenade-écriture au sein du quartier, un autre en bord de mer.

Le fait de proposer chaque atelier dans un lieu différent est une manière de proposer une "rupture" avec le quotidien et avec le monde scolaire; rupture qui nous semble importante pour que les participants puissent se "libérer" du quotidien et se confronter à un monde différent du leur, en se décentrant, en remettant en question leurs certitudes ainsi que leur confort d'habitudes mentales.

La découverte de chaque lieu sera également prétexte à nourrir la proposition d'écriture de chaque demi-journée.

Le déroulé de ces ateliers d'écriture suivrait globalement le même schéma:

- \* un temps de mise en route au cours duquel un ou deux jeux d'écriture, collectifs et brefs, permettent de faire émerger un "pot commun" de mots et de phrases, stock essentiel pour la proposition d'écriture.

- \* une proposition d'écriture: temps d'écriture individuelle à partir de consignes contraignantes amenant les participants à chercher et découvrir leur propre imaginaire, à travers l'écriture.

- \* une mise en commun des écrits: lecture à voix haute des écrits par chacun des participants pour le reste du groupe, qui permet de se rendre compte combien une proposition d'écriture peut amener des textes extrêmement variés.

- \* un temps de correction: temps consacré à l'auto- correction des textes par le groupe. Le repérage des erreurs par chacun amenant de ce fait des explications linguistiques, et permettant au groupe d'utiliser les erreurs comme point d'appui pour de nouveaux apprentissages.

- \* un temps de valorisation des textes produits par leur mise en forme: des propositions diverses permettant à chacun de retravailler son texte grâce à sa mise en forme.

La restitution de ces productions écrites sous la forme d'un recueil sera l'aboutissement du projet "plaisir d'écrire". Cette restitution sera faite après les 4 ateliers, de façon à permettre aux intervenantes de l'association Mot A Mot de finaliser le recueil.

Les dates à laquelle peut être proposée cette action correspondent à la première semaine des vacances de Pâques: du 23 au 27 avril 2012. Il pourrait être particulièrement judicieux de proposer cette action sur 4 demi-journée, matin ou après-midi: lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

### 4- DEVIS

- 10 heures de formation en face à face, soit  $45 * 10 = 450$  euros TTC.

- frais de matériel, et de déplacements éventuels: 100 euros.

**Soit un total de 550 euros.**

---

#### Association Mot à Mot

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

## ANNEXE 2

# Conduite Langagière

*Projet proposé par l'association Mot A Mot, au Lokal de la Belle de Mai*

## Besoins

De nos jours, rares sont les adultes qui ne désirent pas posséder un permis de conduire. Cependant, nombreux sont ceux qui font part d'une impossibilité d'obtenir le code de la route, pour des raisons de maîtrise insuffisante de la langue française. Ces difficultés relèvent de besoins spécifiques en FLE ou en alphabétisation, ou de situations d'illettrisme.

Les femmes semblent être particulièrement touchées par ce problème de mobilité.

## Objectifs

- Transmettre les outils linguistiques nécessaires aux participantes pour préparer le Code de la Route en auto-école.
- Promouvoir l'accès à l'autonomie et à la mobilité pour les femmes à Marseille.

## Moyens

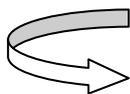
Animation d'un atelier d'apprentissage de la langue française, à partir des écrits du Code de la route (activités de repérage, de compréhension et de mémorisation de la terminologie du Code de la route : lexicale, disposition graphique, formes syntaxiques spécifiques, panneaux, etc.).

Attention, cet atelier vise des objectifs linguistiques que nous jugeons nécessaires pour préparer le Code de la route, mais il ne remplace en aucun cas la préparation au code proposée dans les écoles de conduite. Les formatrices de l'atelier ont des compétences pour transmettre la langue, qu'elles mettent au service des personnes dans le but de leur fournir des outils linguistiques pour passer le Code de la route, mais elles ne sont pas monitrices d'auto-école.

L'atelier est destiné aux femmes de la Belle de Mai dont l'accès au Code de la route est limité pour des raisons linguistiques.

Il a lieu au Lokal (36 rue Bernard), **le lundi de 14 heures à 16 heures, à partir du lundi 6 février**.

Une adhésion à l'association Mot A Mot et une participation, à prix libre est demandée aux participantes.



## Contacts

Mail : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Tél : 04 86 97 24 03

---

### Association Mot à Mot

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

## ANNEXE 3

### **Passerelle langagière** *Bilan d'action : octobrejanvier 2012*

L'action a démarré en octobre, sous la forme d'ateliers hebdomadaires de deux heures trente, hors vacances scolaires. Quatre personnes y ont été inscrites. Aujourd'hui, trois personnes suivent l'atelier, la quatrième ayant eu accès aux dispositifs de formation dans le cadre du CAI.

Les trois personnes actuellement inscrites à l'atelier, ont toutes le même profil d'apprentissage: elles ont des besoins en Français Langue Etrangère, maîtrisent toutes parfaitement l'écrit dans leurs langues maternelles, et au moins deux langues autres que le français.

Il semble que les échanges qu'elles ont avec des personnes francophones, se limitent aux situations administratives et sociales : elles parlent français avec leurs interlocuteurs aux DHAF, les administrations, et les institutions avec lesquelles elles sont en lien. Le rapport à la langue française se limite donc à l'accompagnement social et juridique ; elles n'utilisent jamais ou quasiment jamais le français lors des actes de la vie quotidienne. Cela nous a laissé imaginer que certains liens avec la ville (autres que juridiques, administratifs ou sociaux) faisaient défaut à l'épanouissement de chacun sur ce nouveau territoire.

De ce constat, il nous a semblé intéressant d'aborder l'apprentissage de la langue en lien avec les espaces "non utilitaires" de la ville de Marseille.

Il s'agit d'interroger les compétences langagières requises et les codes sociaux attendus en tant qu'utilisateur d'une bibliothèque municipale par exemple, mais aussi en tant qu'habitant-promeneur de la ville par exemple.

A ce jour, trois axes principaux ont été abordés :

- un travail autour des bibliothèques municipales de la ville, qui s'est conclu par une visite de la bibliothèque du Panier.
- un travail d'expression à partir de photos de la ville de Marseille.
- un travail de compréhension et d'expression à partir de cartes / plans de la ville de Marseille.

Les prolongations de l'atelier visent à utiliser l'apprentissage de la langue pour se diriger davantage sur l'extérieur, dans Marseille: déambuler, découvrir de nouveaux espaces, et notamment des espaces "non usuels". L'outil envisagé pour mener à bien ces sorties, serait la réalisation collective d'un abécédaire de Marseille, recueillant les représentations de chacun sur cette ville.

Il va de soi que les personnes montrent un intérêt certain pour cet apprentissage: la "prise de risque langagière", la disponibilité face à l'apprentissage font signe de manière de plus en plus évidente au sein des ateliers. Les échanges au sein même du groupe, la curiosité grandissante de chacun pour ce qui les entoure, parlent tout autant.

---

#### **Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 – Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 516 00027 – Code APE 9499Z

Le petit nombre de personnes concerné par l'action présente l'inconvénient de restreindre une dynamique de groupe qui émanerait sans doute plus facilement s'ils étaient plus nombreux. A l'inverse, ce petit nombre présente l'avantage de répondre au plus près des besoins de chacun, de prendre le temps de s'intéresser aux problématiques spécifiques à chacun dans l'apprentissage, ce qui est très rare dans les autres contextes de formation.

Nous envisageons cet atelier comme une passerelle, essentielle pour conduire les personnes, une fois les compétences langagières minimales acquises en français et la confiance en soi retrouvée, à pouvoir suivre une formation linguistique plus intensive au sein d'organismes de formation.

Le désir d'apprendre la langue du pays d'accueil, et par là-même d'accepter les transformations que la formation implique, nécessitent du temps : il semble que cet atelier passerelle offre ce temps, précieux, aux personnes restées jusque là, très éloignées de la langue française.

## ANNEXE 4

### TABLEAU DE COMPTABILITE 2011

DEPENSES	avril	0	mai	164	juin	72	octobre	90	décembre	37,2
Location salle			16/05 (L) La Mer Blanche 2011-1	120	28/06 (L) La Mer Blanche 2011-3	72				
Fournitures Administratives									24/11 (CH) (Ch: 5194046) La Poste: timbres 2011-4 29/11 (CH) (Ch: 5194046) Trabuc: tampon 2011-5	37,2
Achats divers			02/05 (L) Préfecture : création association 2011-2	44						
Services bancaires							24/10 (V: 60043004/00031) Crédit Coopératif	90		
<b>TOTAL DEPENSES</b>										<b>363,2</b>

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 - Courriel : associationmotamot@yahoo.fr  
 Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N°SIRET 532 865 516 00027 - Code APE 9499Z

<b>RECETTES</b>		<b>327</b>		<b>180</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>1215</b>
<b>Cotisations</b>	13/04 Talacha (L) Reçu n°1	<b>10</b>								
	13/04 Roman (L) Reçu n° 3	<b>1</b>								
	13/04 Daaboul (L) Reçu n°6	<b>5</b>								
	13/04 Puppo (L) Reçu n°8	<b>10</b>								
	13/04 Vasquez (L) Reçu n°10	<b>1</b>								
<b>Cours Payants</b>	13/04 Talacha (L) Reçu n°2	<b>60</b>	25/05 Puppo (L) Reçu n°11	<b>60</b>						
	13/04 Roman (L) Reçu n°4	<b>60</b>	25/05 Daaboul (L) Reçu n°12	<b>60</b>						
	13/04 Daaboul (L) Reçu n°5	<b>60</b>	25/05 Talacha (L) Reçu n°13	<b>60</b>						
	13/04 Puppo (L) Reçu n°7	<b>60</b>								
	13/04 Vasquez (L) Reçu n°9	<b>60</b>								
<b>Prestations de Service</b>								10/11 (V) (V. n° 377605) ANEF	<b>1215</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>										<b>1722</b>
<b>BILAN</b>	<b>1358,80</b>									

---

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 - Courriel : associationmotamot@yahoo.fr  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N°SIRET 532 865 516 00027 - Code APE 9499Z

---

**Association Mot à Mot**

Tél. 04 86 97 24 03 / 06 88 85 59 22 - Courriel : [associationmotamot@yahoo.fr](mailto:associationmotamot@yahoo.fr)  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N°SIRET 532 865 516 00027 - Code APE 9499Z